



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 85542

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les archives étudiantes. À plusieurs reprises, les organisations étudiantes, les différents acteurs des archives et mémoires étudiantes, archivistes... ont alerté sur la nécessité de sauvegarder et valoriser, au plan national, ce pan de notre patrimoine commun. Les engagements étudiants et jeunes constituent un important capital d'expériences pour l'ensemble de la société. Après la préfiguration à Reims, durant cinq ans, d'un Centre de ressources dédié et sa pérennisation en Cité des mémoires étudiantes à Aubervilliers en 2010-2011, avec la signature d'une convention de partenariat opérationnel avec le ministère de la culture et de la communication en 2013, force est de constater l'intérêt et la nécessité de développer cette Cité des mémoires étudiantes à l'heure où la réactivation des citoyennetés est un impératif. Plusieurs fonds d'archives importants sont disposés à être classés tels que l'UNEF-ID, FAGE, UNI, SUD Etudiant... Il lui demande sa position sur cette valorisation et les moyens qu'il envisage de dégager pour la mettre en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85542

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5549

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)